



**Parc naturel marin du golfe du Lion
Conseil de gestion du
05 novembre 2020**

Délibération n°2020-011

Renouvellement partiel de la constitution du bureau du conseil de gestion

- VU l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et notamment l'article 3
- VU le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire à compter du 17 octobre 2020 sur l'ensemble du territoire de la République
- VU le code de l'environnement et notamment les articles R334-31 et suivants
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales 214/2020 du 26 octobre 2020, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du 09 février 2016 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU les délibérations n°2017-011, 2017-012 du 22 juin 2017 et n°2020-010 du 05 novembre 2020 du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, désignant respectivement le président et les deux vice-présidents du conseil de gestion
- VU la délibération n°2019-011 du 26 novembre 2019, relative au renouvellement partiel du bureau du conseil de gestion

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

CONSIDERANT l'expiration du mandat de M. Pierre AYLAGAS, représentant la communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris

Article 1 :

Après rappel des membres votants et appel à candidatures par le président du conseil de gestion,

Pour la catégorie 1 « représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements », M. Antoine PARRA, représentant la commune d'Argelès-sur-Mer, et Mme Annie PEZIN, représentant la commune d'Elne, présentent leur candidature.

Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 05 novembre 2020

Après rappel des modalités du scrutin, il est procédé au vote à bulletin secret en ligne :

- Nombre de bulletins : 20
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 18

Les résultats sont les suivants :

- M. Antoine PARRA : 13 voix
- M. Annie PEZIN : 5 voix

M. Antoine PARRA est élu, à la majorité des membres titulaires du bureau du conseil de gestion pour la catégorie 1 « représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ».

En son absence, son suppléant désigné par l'arrêté préfectoral de désignation des membres du conseil de gestion pourra le représenter.

Article 2 :

Le bureau du conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion est ainsi constitué :

PRESIDENCE	
M. Michel MOLY	
M. Didier CODORNIUO	
M. Marc MEDINA	
Collège des collectivités territoriales (catégorie 1)	
Titulaire	Suppléant
M. Antoine PARRA	Mme Valérie PICOT
M. Thierry DEL POSO	Mme Katia ROMAGOSA
Collège des professionnels (catégorie 2)	
Titulaire	Suppléant
M. Bernard PEREZ	M. Bertrand CAZALET
M. Guilhem HUBERT	M. Patrick HUBERT
M. Serge PALLARES	M. Marc BERNARDI
Collège des usagers (catégorie 3)	
Titulaire	Suppléant
M. Jean-Claude HODEAU	M. Jean MITSIALIS
M. Pierre DUNAC	M. Frédéric GIRARD
Collège des associations de protection de l'environnement et des gestionnaires d'espaces naturels (catégorie 4)	
Titulaire	Suppléant
Mme. Aline FIALA	M. Pascal ROMANS
Collège des personnalités qualifiées (catégorie 4)	
<i>Non désigné</i>	
M. Philippe LENFANT	
Collège de l'Etat (catégorie 5)	
La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	

Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 05 novembre 2020

La direction départementale des territoires et de la mer
Commissaires du Gouvernement
Le préfet des Pyrénées-Orientales
Le préfet maritime de la Méditerranée

Article 3

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Michel MOLY



Président du conseil de gestion